

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES**

**Accompagnement de l'EPA d'Alzette-Belval**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec l'EPA Alzette-Belval telle que référencées dans la liste ci-annexée pour la maîtrise de biens,

Considérant la nature des modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncière listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions des avenants correspondants.

VU ET APPROUVE  
Le **15 JUIL. 2019**  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Préfet de Région, Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes  
  
**Blaise GOURTAY**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....  
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERE – Accompagnement de l’EPA d’Alzette-Belval  
 Bureau du 26/06/2019

<b>Opérations</b>	<b>Signataires – Dates de signature</b>	<b>Modifications conventionnelles</b>	<b>Situation actuelle</b>	<b>Modifications proposées</b>
<p style="text-align: center;"><b>REDANGE</b>  <b>Crassier</b>                      (F08FCX0B013) Avenant n°4</p>	<p style="text-align: center;"><b>EPA Alzette-Belval</b>  <i>Convention du 31/07/2014</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification du périmètre</p>	<p style="text-align: center;">Périmètre aménagement                      n°21 du PSO</p>	<p style="text-align: center;">Intégration de parcelles                      complémentaires                      pour 3 ha 96 a 44 ca</p>
<p style="text-align: center;"><b>BOULANGE</b>  <b>Carreau de la mine</b>                      (F08FCX0B015) Avenant n°2</p>	<p style="text-align: center;"><b>EPA Alzette-Belval</b>  <i>Convention du 29/12/2014</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification du périmètre</p>	<p style="text-align: center;">Périmètres n°25 et 22 du PSO                      et terrains de foot</p>	<p style="text-align: center;">Intégration de la parcelle                      Section 11 n°295 de 10a 42ca</p>